Date de Convocation : 02/12/2013 Date d'affichage : 02/12/2013

REUNION DU 6 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 6 décembre à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : HENOCQUE A. - CAILLEUX M. - DEVAUCHELLE M. DEVILLERS C - BLONDIN E. - BLANCHARD A. - BIGOT N. - MALLET D. - TOULET D. - BOURDELET C. - BARBE Ph

Etaient Absents : Mlle GELTZ donné pouvoir à Mme DEVAUCHELLE M. Mr GALAND donné pouvoir à Mr BOURDELET C.

Le procès-verbal de la réunion du 11 octobre est approuvé à l'unanimité.

I) Demeure d'Hautebut

Monsieur le Maire a été contacté par un potentiel repreneur de la Demeure d'Hautebut en la personne de Monsieur Guillaume SANSON, propriétaire du Cise à Ault (Bois-de-Cise)

Monsieur le Maire et Monsieur BARBE se sont rendu sur place sur invitation de Monsieur SANSON afin de visiter la structure hôtelière.

Monsieur SANSON est venu présenter son projet au Conseil Municipal.

Il met en avant le charme du bâtiment et serait heureux de lui redonner « des couleurs » et de par sa situation géographique il est persuadé d'accueillir dans de très bonnes conditions une clientèle friande de notre région.

Celui-ci propose un concept novateur qui est le gîte avec prestation hôtelière.

Il propose dans un premier temps de rénover les 11 gîtes pour 2 à 4 personnes comprenant un service journalier pour le ménage, le petit déjeuner servis, plateau repas d'accueil... et d'attendre 2 ans environ pour lancer la 2ème phase qui sera la mise en place du reste du bâtiment en hôtel ** et aussi de créer 2 terrains de tennis, piscine, jacuzzi, ping-pong...

Le projet devrait-être générateur d'emplois au niveau de notre commune avec 4 à 5 personnes et 8 au plus selon l'orientation du développement de la structure.

Monsieur le Maire se renseignera auprès du Notaire sur la mise en place d'un éventuel bail et d'une convention.

II) Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire a reçu un courrier du CRCA précisant que la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € arrivait à échéance.

Sur les conseils du Percepteur et après étude des liquidités de la commune, il est possible de rembourser $100\,000$ €.

Pour l'autre moitié, il a été demandé au CRCA de consolider cette ligne de trésorerie.

La proposition est :

- un prêt à taux fixe de 3,07 %
- sur 10 ans à échéance annuelle
- Frais de dossier de 200 €
- Annuités de 11 764,97 €

Les intérêts pour 2013 sont de 5 536,74 €

Après en avoir délibérer, Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

III) FDE – Maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Départementale d'Energie en date du 18 novembre 2013.

La Fédération propose à la commune d'exercer l'intégralité de la compétence éclairage public. Celle-ci assure déjà la maintenance des installations d'éclairage public. Elle propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que le paiement des factures d'électricité dans le but d'exercer pleinement la compétence éclairage public et dans le souci d'une gestion performante et économe en énergie. La commune garderait néanmoins la maîtrise sur l'essentiel, déciderait toujours des horaires d'éclairage ainsi que des investissements à réaliser avec l'aide technique et financière de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas le transfert complet de la compétence.

- 10 abstentions
- 3 contres

IV) Conservatoire du Littoral

Acquisition de 3 parcelles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait du Conservatoire du Littoral d'acquérir trois parcelles au lieu-dit « en face le Roucoulet », cadastrées H 64, 402 et 403 d'une superficie de 3 ha 76 a 90 ca.

Ces parcelles sont situées hors zone de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

DIVERS

- Chemins de randonnée

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Française de Randonnée qui souhaite éviter le sentier du littoral entre Ault et Cayeux-sur-mer (bas de la digue) qui est régulièrement parcouru par bon nombre de voitures et camions.

La FFR désire orienter ses randonneurs vers la falaise morte en suivant les chemins repris au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) approuvés par notre Conseil municipal en 2002.

Une légère signalisation ponctuera tout le parcours à l'aide de petits potelets en bois.

Le Conseil Municipal donne son autorisation pour le balisage.

- Eoliennes

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a beaucoup de demande de rendezvous concernant les projets éoliens sur notre commune. Il donne lecture d'un courrier de la compagnie INNO VENT de Villeneuve d'Ascq qui exploite depuis 2004 le site de Nibas et qui désire présenter un projet d'implantation d'un éventuel parc éolien sur notre commune.

Clôture

Monsieur le Maire a reçu dernièrement Monsieur BOUTLEUX de la rue des Canadiens qui souhaite récupérer ses poteaux de clôture du terrain longeant la Ruelle de l'Angle au cimetière (derrière les containers). Ce terrain appartenait auparavant à Monsieur Boutleux avant que la commune ne fasse l'échange avec celui situé à côté de son habitation. Il s'engage à retirer poteaux et clôture et de nettoyer le terrain.

Le Conseil Municipal accepte sa demande.